

La performativité de l'effacement énonciatif dans le discours d'expertise : le cas de la mission d'information sur l'Islam en France

The performativity of the enunciative erasure in the discourse of expertise: the case of the information mission on Islam in France

Sophie Anquetil¹

Abstract: The proposed research falls within the framework of semio-pragmatics, which brings together the theories of illocution and dialogism with narrative semiotics. The interest in an intersection between these theoretical models is to represent the perlocutionary transformation operated by the speech acts in different phases of Greimas' narrative scheme, and to understand how the dialogic instances, by means of their enunciative postures, contribute to the performativity of the speech acts. This modelling also allows us to account for the existence of an implicit component of the institutional discourse and for the latency of certain speech acts in this kind of discourse. In our corpus, a text produced by *The Mission of information on Islam in France*, we aim at tracing the intertextual genesis of the discourse of expertise – and at showing that the performative power of the institutional subject passes through the non-inscription of the subject in the enunciation. Indeed, the ideologies that are transiting in the expert discourse through the voice of another are not so much summoned in a heuristic concern as to legitimize this performative power.

Key words: speech acts, performativity, dialogism, narrative scheme, implicit, institutional discourse.

1. Introduction

La présente contribution se propose d'opérer une analyse réflexive sur un parti-pris théorique. Depuis quelques années, nous développons un modèle théorique autour du concept de *co-illocutions*. Si l'introduction de ce concept répond à l'enjeu théorique de rendre compte du caractère séquentiel de l'action illocutoire et de déterminer comment les instances dialogiques, par leurs postures énonciatives, contribuent à la performativité des actes de langage, il répond également à l'enjeu

¹ Université de Limoges, CeReS (UR 14922) ; sophie.anquetil@unilim.fr.

critique de mettre au jour les idéologies des voix énonciatives impliquées dans les activités d'expertise : qu'est-ce qu'un modèle théorique qui articule acte de langage, genre discursif, schéma narratif et dialogisme dit des modes de légitimation mis en œuvre par nos institutions ?

Après avoir défini le concept de *co-illocutions* et en avoir précisé les fondements théoriques, nous proposons de retracer la genèse intertextuelle d'une activité d'expertise : le rapport de la mission commune d'information « De l'Islam en France à un Islam de France, établir la transparence et lever les ambiguïtés »². L'exploitation de ce document d'étude vise à établir une typologie des formes de dialogisme et de leur rôle dans l'action illocutoire afin d'éclairer la nature idéologique des principes de légitimation du contrôle politique. Plus largement, cette étude a vocation à questionner l'indépendance des activités d'expertise mises en place par nos institutions politiques.

2. Des choix théoriques au geste critique de l'analyste

2.1. Les *co-illocutions* : définition

Force est de constater que les catégories descriptives manipulées en analyse de discours ne sont jamais des catégories « naturelles » (Kerbrat-Orecchioni 2005 : 62), et que les taxinomies proposées depuis Austin (1962) peinent à traiter les énoncés de la langue naturelle. Nous développons depuis quelques années une modélisation ayant vocation à comprendre la formation de blocs pragmatiques d'actions illocutoires au sein d'un genre discursif. En effet, ce que nous offre la réalité empirique, ce ne sont pas des énoncés qui indiquent « idéalement » la présence d'un acte illocutoire déterminé, mais plutôt des énoncés sur lesquels se superposent plusieurs actes de langage, parfois en divers points de la séquence linguistique (Anquetil 2013). Les blocs d'actions pragmatiques, désormais appelés *co-illocutions* (Anquetil 2012, 2018), sont envisagés comme : 1. une superposition d'actes illocutoires ; 2. hiérarchiquement ordonnés ; 3. dérivés les uns des autres³ ; 4. dont la réalisation est indissociable ; 5. produisant un enchâssement énonciatif⁴ ; et 6. émanant du projet pragmatique inhérent au genre discursif. Dans cette

² Le rapport de la mission commune d'information n°757 du Sénat « De l'Islam en France à un Islam de France, établir la transparence et lever les ambiguïtés » a été enregistré à la Présidence du Sénat le 5 juillet 2016. Cette mission d'information est composée de Mme Corinne Fêret (présidente), Mme Nathalie Goulet (rapporteur), M. André Reichardt (co-rapporteur) et des sénateurs. La mission d'information a été constituée à l'initiative du groupe de l'UDI-UC dans le cadre du « droit de tirage » (article 6 *bis* du Règlement du Sénat) et résulte d'un constat d'ignorance conduisant à un « amalgame trop fréquent entre l'islamisme radical et l'Islam ». La Conférence des Présidents a acté sa création lors de sa réunion du 9 décembre 2015.

³ Anscombe (1977).

⁴ Authier-Revuz (1982, 1995) ; Bres et Nowakowska (2008) ; Bres, Nowakowska et Sarale (2016).

modélisation, le schéma narratif de Greimas (Greimas 1983 ; Greimas & Courtès 1993) est convoqué pour structurer les mécanismes d'anticipation perlocutoire mis en place par les locuteurs. Ainsi, cette approche aborde les différentes phases du processus sémio-narratif comme des éléments structurant les postures énonciatives des locuteurs, et conditionnant des formes de dialogisme (Bakhtine 1984).

Dans Anquetil & Lloveria (2016), nous avons par exemple montré que la transformation perlocutoire induite par le macro-acte de langage ALERTER implique un processus global qui nécessite la co-réalisation de trois unités (définies à partir de la taxinomie de Searle 1979) pour que l'on puisse considérer que le macro-acte illocutoire a été produit :

- **Un acte assertif** : le message informe ici d'un danger lié au rapprochement de l'interlocuteur I avec le danger Y. Une telle assertion légitime la mise en place d'un processus transformationnel ayant pour but de compromettre le rapprochement de I avec Y.
- **Un acte expressif** : le message exprime l'état psychologique (peur, crainte, effroi, etc.) du locuteur L. Cet expressif a pour visée de déclencher la vigilance de I et également de légitimer l'injonction.
- **Un acte directif** : le message exprime une injonction d'une action ou d'une non action A (par exemple intrusion) de I visant à protéger I ou L de Y.

C'est en cela que les *co-illocutions* forment un bloc pragmatique et revêtent une forme de figement.

En discours, cet acte de langage comporte bien ces trois niveaux, comme nous pouvons le constater dans (1) :

(1)

[Alarme sonore] ACTE  **EXPRESSIF**

Nathaël, un jeune garçon de 9 ans, type européen, 1,25m, corpulence mince, cheveux clairs, yeux noisettes, a été enlevé par son père ce matin entre 0h00 et 4h00 à ROMENAY (71). Il est vêtu d'un bas de pyjama et d'un tricot.

Il est accompagné de son père, un homme de 48 ans, type européen, cheveux longs poivre et sel, vêtu d'un jean et d'une chemisette à carreaux, qui circule à bord d'un véhicule de type Citroën Xantia de couleur verte immatriculé 6696 YB 71. Le père est susceptible de se rendre dans le sud de la France.

 **ACTE ASSERTIF**

Si vous localisez l'enfant ou son père, n'intervenez pas vous-même. Appelez immédiatement le 0800 36 32 68 ou envoyez un courriel à alerte-enlevement@gendarmerie.interieur.gouv.fr

 **ACTE DIRECTIF**

Dans cet extrait, le [Son] correspond au support de l'ACTE EXPRESSIF. S'en suit un ACTE ASSERTIF comportant 1. une description physique de la personne enlevée ; 2. le contexte de l'enlèvement ; 3. une description physique du ravisseur. L'ACTE DIRECTIF clôt le macro-acte de langage.

2.2. Les actes de langage, en tant que traces de l'organisation sociale

Selon Taylor (1993), toute organisation naît et se structure à partir des transactions qui s'opèrent aussi bien au sein des conversations que des textes produits, construisant ainsi la relation interpersonnelle. Dans cette perspective, l'acte de langage serait une « trace » de ces transactions et la hiérarchie qui s'opérerait entre actes de langage permettrait d'appréhender la structure du système établi. Ce constat nous incite à reconsidérer la procédure opérée par l'action illocutoire en intégrant la possibilité d'une pluralité d'instances énonciatives dans l'acte performatif qui interagiraient pour la satisfaction de l'action illocutoire. Cette approche nécessite un dispositif théorique qui opère une répartition des rôles actantiels dans le processus performatif.

Cette nécessité nous conduit à adopter une approche sémio-pragmatique des actes illocutoires, capable de structurer la transformation opérée par l'acte de langage. Déjà Sbisà (1983) proposait d'utiliser les modèles de la sémantique narrative pour représenter les actes de langage « comme des transformations d'états ». Dans la lignée de Sbisà, Carontini (1984) aborde tout signe ou séquence de signes comme une médiation active permettant de comprendre la nature des transformations, autrement dit comme une « *médi-action* » de l'interaction communicationnelle. Cooren (1997a, 1997b) montre aussi que, pour que s'opère la transformation de l'état initial à l'état final sans embûche, le sujet-opérateur de l'acte illocutoire (chargé de l'accomplissement du faire), comme pour tout acte, doit passer par les quatre phases du programme narratif de Greimas (1966) : 1. phase de manipulation, 2. phase de compétence, 3. phase de performance, 4. phase de sanction. Son analyse montre en effet que les formulations les plus conventionnelles utilisées pour accomplir des actes de langage indirects, renvoient aux différentes phases de ce programme narratif. Par exemple, l'énoncé *Pourrais-tu fermer cette porte ?* correspond, selon Cooren, à la phase de compétence : la modalité aléthique de *pouvoir* renvoie au pouvoir-faire du sujet-opérateur (Georges). Cette phase de compétence permet le passage d'un état initial (*La porte est ouverte*) à un état final (*La porte est fermée*). En effet, pour qu'une tâche puisse être exécutée (ici, la fermeture de la porte), il faut que le sujet dispose

des compétences nécessaires à son exécution.

Cooren met aussi d'autres formulations indirectes en rapport avec les phases du programme narratif de Greimas. L'énoncé *As-tu fermé la porte ?* renvoie, par exemple, à la phase de performance de Georges. Ainsi, selon les études sémio-narratives, l'acte de langage est appréhendé comme une transformation séparant un état initial et un état final. L'état final correspondrait, dans cette perspective, à l'effet illocutoire de l'acte performé (visée perlocutoire « canonique » ou « résultats attendus » selon notre approche théorique).

2.3. De l'ordre du discours aux phénomènes d'implication et d'hybridité énonciative

La structuration de la transformation opérée par le macro-acte de langage en différentes phases du schéma narratif du Greimas conditionne une organisation du discours en différents actes de langage élémentaires. Aborder l'« organisation » des actes de langage au sein d'un discours – l'ordre du discours donc – n'est d'ailleurs pas nouveau. Foucault (1971 : 10-11) appréhende la production du discours comme « contrôlée, sélectionnée, organisée et redistribuée par un certain nombre de procédures ». Ces procédures qui contrôlent et organisent le discours, sont dans le même temps génératrices d'effacements énonciatifs et de phénomènes d'implication⁵. Par exemple, parmi ces procédures d'exclusion figure « l'interdit » qui contraint non seulement le contenu du dire (« ne pas tout dire »), la forme du dire (« ne pas parler de n'importe quoi »), mais aussi ses conditions d'énonciation (n'importe qui « ne peut pas parler de tout dans n'importe quelle circonstance ») :

on sait bien que l'on n'a pas le droit de tout dire, qu'on ne peut pas parler de tout dans n'importe quelle circonstance, que n'importe qui, enfin, ne peut pas parler de n'importe quoi. Tabou de l'objet, rituel de la circonstance, droit privilégié ou exclusif du sujet qui parle : on a là le jeu de trois types d'interdits qui se croisent, se renforcent ou se compensent formant une grille complexe qui ne cesse de se modifier (*ibid.* : 11).

Ainsi, considérer l'« ordre du discours » revient à envisager que les réalisations illocutoires, tout autant que les phénomènes d'implication répondent à une organisation déterminée par le processus transformationnel en jeu.

Au côté de l'interdit figure chez Foucault (1971) une autre procédure d'exclusion qui nous incite à engager une rencontre conceptuelle entre *implication* et *dialogisme* : l'opposition du vrai et

⁵ Notons que ce n'est pas dans ces termes que Foucault fait ce postulat.

du faux. En effet, la volonté de vérité est chez Foucault (1971 : 19) « renforcée et reconduite par toute une épaisseur de pratiques » qui se caractérisent par une hybridité énonciative, notamment la « pédagogie », mais aussi « le système des livres, de l'édition, des bibliothèques », les « sociétés savantes », etc. La distribution institutionnelle qui opère sur ces pratiques exerce sur les « autres discours » une « sorte de pression » et « un pouvoir de contrainte » (*ibid.* : 20), conduisant ainsi Foucault à faire l'hypothèse d'une « dénivellation entre les discours » (*ibid.* : 24). Ainsi, il distingue « les discours qui “se disent” au fil des jours et des échanges, et qui passent avec l'acte même qui les a prononcés », des « discours qui sont à l'origine d'un certain nombre d'actes nouveaux de paroles qui les reprennent, les transforment ou parlent d'eux, bref, les discours qui, indéfiniment, par-delà leur formulation, sont dits, restent dits, et sont encore à dire » (*ibid.* : 24), sans non plus opérer une frontière entre « discours fondamentaux et créateurs » et « ceux qui répètent, glosent et commentent » (*ibid.* : 25).

2.4. Les concepts d'auctorialité et de responsabilité au sein d'une théorie de l'action

Dès lors que l'on interroge les sources des discours au sein d'une théorie de l'action, on se doit de proposer une définition du concept d'« auteur ». Si l'on suit Foucault (1971 : 28), « l'auteur » n'est pas « l'individu parlant qui a prononcé ou écrit un texte », mais plutôt un « principe de groupement du discours » qui explique l'origine de ses significations, et dont l'*identité* « a la forme de l'*individualité* et du *moi* » (*ibid.* : 31). Dans cette perspective, celui qui prononce ou écrit un texte n'est d'ailleurs pas celui qui invente, puisqu'un certain nombre de règles, une sorte de « police » discursive s'impose à lui (*ibid.* : 37). Foucault envisage d'ailleurs le « rituel » comme un « système de restriction » (*ibid.* : 40). Ainsi, ce « rituel » définirait « les gestes, les comportements, les circonstances, et tout l'ensemble de signes qui doivent accompagner le discours » et fixerait « l'efficace supposée ou imposée des paroles, leur effet sur ceux auxquels elles s'adressent, les limites de leur valeur contraignante » (*ibid.* : 41).

Si la question de l'auctorialité mérite d'être interrogée au sein d'une théorie de l'action, c'est parce qu'on ne peut négliger la part coopérative et procédurale de l'interaction performative. En effet, « les énoncés performatifs ne peuvent pas être tenus par un être solitaire. Pour être heureux, ils nécessitent un auditoire qui non seulement est “performé” par les énoncés (en devenant mariés par exemple), mais participe pleinement à cette performance en tant qu'ingrédient productif de certaines conditions de félicité (en consentant, en se passant les bagues, etc.) » (Denis, 2006 : § 16). Dans le cadre d'un discours institutionnel, la performativité ne tient en effet pas à « un

sujet souverain », comme le rappelle Butler (1997), mais plutôt à l'attribution de « contraintes habilitantes » conférées à des instances énonciatives dudit lieu institutionnel :

Détacher l'acte de discours du sujet souverain constitue la base d'une conception alternative de la puissance d'agir et, ultimement, de la responsabilité, conception qui reconnaît pleinement la manière dont le sujet est constitué dans le langage, et la façon dont il se crée est aussi dérivée d'un autre lieu. Alors que certains théoriciens confondent critique de la souveraineté et démolition de la puissance d'agir, je propose de considérer que la puissance d'agir commence là où la souveraineté décline. Celui ou celle qui agit (qu'on ne saurait identifier au sujet souverain) agit précisément dans la mesure où il ou elle est institué comme acteur ou actrice, opérant dès le départ à l'intérieur d'un champ linguistique de contraintes habilitantes (Butler 1997 : 39).

Ainsi, la nature coopérative de la performativité et le caractère pluriel de l'« auteur » de l'acte de langage nous incite à analyser les processus de dialogisme, de désinscription énonciative et leur action sur la performativité.

3. Comment les *co-illocutions* révèlent les idéologies sous-jacentes aux discours d'expertise

L'intérêt d'un modèle théorique articulant actes de langage, dialogisme et genre de discours est de retracer la genèse intertextuelle d'un discours – ici un discours d'expertise – et de déterminer comment l'hybridité énonciative qui le caractérise contribue à l'activité performative du sujet institutionnel. Cette articulation vise non seulement à montrer que le pouvoir performatif du sujet institutionnel passe par la non-inscription du sujet dans l'énonciation, mais aussi que les idéologies qui transitent dans les discours d'expertise par la voix d'autrui y sont moins convoquées dans un souci heuristique que pour légitimer ce pouvoir performatif. Afin de déterminer comment le genre discursif conditionne la nature des actes de langage élémentaires réalisés et des instances énonciatives convoquées (lesquelles découlent elles-mêmes des postures énonciatives qui s'imposent au sujet institutionnel), il nous faut au préalable appréhender les contraintes qui s'imposent au discours d'expertise.

3.1. Définition du genre « discours d'expertise »

Calafat nous rappelle qu'étymologiquement, l'expertise nous vient du latin « expertus », celui « qui a fait ses preuves, qui a de l'expérience, qui est habile » (Calafat 2011 : 98). C'est un concept

qui naît dans le domaine juridique à partir du XIX^{ème} siècle et qui renvoie à « toute forme de compétence technique ou scientifique mise au service d'une juridiction, d'une administration publique ou bien des "profanes" qui en font la demande » (*ibid.* : 98). Parce que ce genre de discours a vocation à « trancher un contentieux », à « donner son avis sur l'élaboration d'une norme ou d'une loi » (*ibid.* : 97), ou, par extension, à « construire une légitimité » pour « fonder l'autorité de la décision politique » (Backouche 2008 : 2), le locuteur s'y présente comme doté d'une compétence particulière, d'une « expérience », d'une « reconnaissance institutionnelle », en relation « avec le pouvoir politique » ou maîtrisant des « savoirs » relatifs au « monde indigène » (*ibid.*), mais aussi aux « connaissances scientifiques ou techniques ». C'est donc un macro-acte prescriptif (acte directif chez Searle 1979) qui se déploie au sein du discours d'expertise : son orientation est factitive, l'opération consistant à transmettre un programme de faire.

Le plan de texte imposé par le macro-acte prescriptif dépend du fait que l'expertise est « un objet historique » (Calafat 2011 : 102) – des rituels et des codes jalonnent le plan du texte – et « un objet heuristique » (*ibid.*) – la construction de la légitimation du discours par la preuve instaure une hybridité énonciative marquée par le recours aux apports citationnels. Le plan textuel mime le plan clinique avec un processus « diagnostic/remède » et une « rhétorique auto-réalisante et circulaire » (Cusso et Gobin 2008 : 7). Les statistiques y sont utilisées comme éléments de preuve (*ibid.* : 6 et Conter *et al.* 2008) ; le discours apparaît ainsi comme factuel et dépourvu d'idéologie (Cusso & Gobin 2008 : 6) :

(les dominants) travaillent à annuler la politique dans un discours politique dépolitisé, produit d'un travail de neutralisation ou, mieux, de dénégation, qui vise à restaurer l'état d'innocence originaire de la doxa et qui, étant orienté vers la naturalisation de l'ordre social, emprunte toujours le langage de la nature (Bourdieu 1982 : 155).

Le travail de neutralisation et de dénégation passe par la mise en scène de points de vue externes et par un « décloisonnement » des « espaces du dicible » (Haroche *et al.* 1971 : 102).

3.2. Agir et prescrire avec la voix d'autrui

Le texte sur lequel repose notre recherche est le rapport de la mission commune d'information « De l'Islam en France à un Islam de France, établir la transparence et lever les ambiguïtés »⁶. L'analyse de corpus vise à établir une typologie des formes de dialogisme et de leur rôle dans l'action illocutoire, en l'occurrence dans la réalisation d'un

⁶ Pour plus de précisions sur la nature du texte soumis à l'étude, cf. note n°2.

macro-acte directif de PRESCRIPTION. Pour cela, nous analyserons les points de vue énonciatifs qui sous-tendent les différentes étapes de la réalisation du macro-acte directif de PRESCRIPTION en nous appuyant sur les travaux de Rabatel (2008, 2017). Trois postures énonciatives sont à distinguer :

La co-énonciation correspond à « l'accord parfait (...), une sorte de quasi-fusion des voix, un *nous* énonciatif qui se propage à tous les éléments de la matérialité discursive » (Rabatel 2017 : 31).

La sur-énonciation met en scène deux énonciateurs dont l'un, « tout en affirmant être d'accord avec le PDV⁷ de l'autre, le reformule d'une façon qui fait entendre une fêlure, et qui correspond à une sorte de coup de force discret ». Le même PDV est alors « orienté dans un sens un peu différent » ; c'est là une façon pour le sur-énonciateur de « marquer sa position surplombante par rapport à l'autre » (*ibid.*).

La **sous-énonciation** correspond à une situation interlocutive dans laquelle le « sous-énonciateur reprend le PDV d'un sur-énonciateur dominant, mais en référence à une "situation" qui paraît jouer d'elle-même un rôle dominant parce qu'elle est présentée comme une vérité d'évidence » (Rabatel 2008 : 265). Le sous-énonciateur ne prend cependant pas en charge ce point de vue dominant.

L'analyse du texte que nous soumettons à l'analyse est ici structurée en quatre phases, de façon à montrer la relation triunivoque qui existe entre phase du schéma narratif, nature des actes de langage convoqués, et nature des postures énonciatives. Le tableau ci-dessous rend compte des spécificités de chacune de ces phases :

Phase du schéma narratif	Nature des actes de langage	Points de vue mobilisés	Posture énonciative
Phase 1 : Manipulation	Actes expressifs	Points de vue externes ou externalisées	Co-énonciation
Phase 2 : Compétence	Étape 1 : Actes expressifs	Voix doxique disqualifiée	Surénonciation
	Étape 2 : Actes assertifs	Énonciateurs externes	
Phase 3 : Performance	Actes directifs	Instances institutionnelles et juridiques	Surénonciation
Phase 4 : Sanction	Actes assertifs	Absence d'ancrage dialogique	

Tableau 1 : Relation entre phases du schéma narratif, nature des actes de langage et postures énonciatives

⁷ PDV = point de vue.

3.2.1. Phase n°1 : La phase de manipulation

La première phase vise à légitimer la mission d'information. Pour cela, le locuteur manifeste son état psychologique, par le biais d'un **acte expressif**, vis-à-vis d'une situation jugée lacunaire aussi bien pour la société française que pour la communauté musulmane de France. Parce qu'elle est lacunaire, cette situation mérite réparation et justifie la mise en place d'un processus transformationnel. La mission d'information est cependant contrainte par une exigence rhétorique – la construction discursive par les données empiriques recueillies dans le cadre de l'expertise – qui exclut du champ d'action pragmatique du locuteur le droit à l'expressivité lyrique, et conduit donc à un effacement énonciatif.

On comprend donc que ce soit la voix d'**énonciateurs externes** que l'on voit transiter dans cet acte expressif et que l'on fasse de la cible de l'expertise une voix requérante. Le procédé rhétorique s'illustre en (2) où se fait entendre la voix de la communauté musulmane :

- (2) La situation nationale et internationale de ces derniers mois, de ces dernières années, a placé – **bien malgré elle** – la communauté musulmane vivant en France au cœur de débats et d'interrogations provoqués par l'amalgame trop fréquent entre l'islamisme radical et l'Islam. (p. 7)

Le « bien malgré elle » fonctionne en effet comme une forme de dialogisme interlocutif : le locuteur anticipe en effet la production d'un acte expressif par la communauté musulmane elle-même. Les rédacteurs de la mission usent plusieurs fois de cette stratégie en relayant l'adhésion de la communauté musulmane au principe-même d'expertise, comme nous pouvons le constater dans (3) :

- (3) on aurait pu penser que la mise en place d'une telle mission d'information aurait suscité un tollé ; elle a au contraire rencontré un réel intérêt auprès des médias et des différentes parties prenantes, **à commencer par les représentants du culte musulman**. (p. 8)

Quel que soit le point de vue exploité, les voix mobilisées ici font consensus avec celle du rédacteur du rapport. Ainsi, c'est une posture de **co-énonciation** qui marque ce bloc pragmatique, l'enjeu étant pour le rédacteur du rapport de se construire un ethos empathique.

3.2.2. Phase n°2 : La phase de compétence

La phase 2, dite *phase de compétence*, est structurée en deux étapes. Dans la première étape, l'acte de langage réalisé revêt une **valeur expressive**, et son but illocutoire consiste à récuser les capacités

d'expertise de la doxa pour légitimer l'action de la mission d'information parlementaire. Le locuteur adopte ainsi un point de vue en rupture avec le point de vue doxique. Tout comme dans la phase n°1, des énonciateurs externes sont convoqués mais ils ne concourent pas à un effacement énonciatif du locuteur. La posture adoptée par le locuteur est d'ailleurs celle de la **surénonciation**, qui exploite le point de vue d'un énonciateur externe, pour mieux faire entendre sa propre voix.

Le dissensus provoqué par la mise en concurrence des points de vue s'exprime notamment à travers des actes méta-actionnels qui, en prenant le contrepied du point de vue énonciatif cité, participent à définir les principes de l'expertise et à construire l'ethos des instances sénatoriales sur le plan éthique. L'exemple (4) montre en effet que l'un des enjeux de cette phase de compétence est précisément de poser les principes éthiques d'une mission d'information portant sur l'Islam en France, laquelle ne peut se réduire à une collecte de lieux communs :

- (4) Apaiser le débat et situer les vrais enjeux impose de **ne pas raisonner par idées toutes faites ni par préjugés réducteurs**, ce qui n'est pas toujours facile car les responsables français – publics comme privés – **et les faiseurs d'opinion publique en France** ont souvent une connaissance assez sommaire de l'Islam, **alors qu'il s'agit pourtant aujourd'hui de la deuxième religion pratiquée dans notre pays.** (p. 7)

L'auteur du rapport fait ainsi valoir l'exigence intellectuelle de la commission d'expertise.

Dans cette phase de compétentialisation du locuteur, la capacité d'expertise de la voix doxique est une nouvelle fois au cœur de la disqualification. En témoigne l'extrait (5), dans lequel les conséquences attribuées à une dénomination erronée de l'Islam compromettent le bon déroulement du processus transformationnel engagé par la mission, et sont lourdes de conséquences : radicalisation d'un côté, actes islamophobes de l'autre.

- (5) En fait, **pour beaucoup d'entre nous, l'Islam est encore trop souvent vu comme une religion de l'étranger, voire comme une religion étrangère**, ce qui provoque des incompréhensions réciproques, des clivages, et des dérives graves de part et d'autre : radicalisation d'un côté, actes islamophobes de l'autre. (p. 7)

Les actes méta-actionnels procèdent aussi par une rectification conceptuelle de la définition traditionnelle, et donc doxique, de la « communauté musulmane », comme nous pouvons le constater dans (6) :

- (6) **L'expression de « communauté musulmane » reste une pure commodité de langage, là où la référence à des communautés**

musulmanes serait mieux appropriée. D'ailleurs, la « communauté Musulmane » ne correspond ni à une situation juridique – car la France n'est pas un État communautaire et les musulmans de France ne se reconnaissent pas comme une communauté distincte du reste de la communauté nationale – ni même à une réalité sociologique ou démographique. (p. 21)

Dans cette première étape de la phase n°2, l'énonciateur-auteur du rapport va légitimer le recours de l'expert par la disqualification qu'il opère sur le point de vue doxique.

Cette première étape de la phase de compétence fonde en effet la deuxième, laquelle est marquée par la présence d'**actes de langage assertifs** visant à faire état des données empiriques récoltées dans le cadre de la mission d'information et ainsi à rendre compte des compétences des experts. De cette phase de légitimation des compétences des experts dépend la capacité de la mission d'information à réparer la situation lacunaire décrite en phase n°1. Le recours à des voix expertes fondant les assertions du locuteur constitue un moyen pour lui de faire valoir un point de vue surplombant. La posture énonciative est alors celle de la surénonciation (Rabatel 2004a, 2004b), comme c'est le cas en (7) :

- (7) La religion musulmane, dans son versant sunnite majoritaire en France, se caractérise par l'absence d'un clergé constitué et hiérarchisé. **Comme l'écrit Solenne Jouanneau, sociologue, « les imams (...) ne sont pas comme les curés des catholiques. (...) Le culte musulman n'est structuré ni par une Église, ni par une nette dichotomie doctrinale entre prêtres et laïcs ».**

Il convient de souligner que l'Islam chiite, tel qu'il est pratiqué et organisé notamment en Iran, présente quant à lui un clergé hiérarchisé.

L'Islam sunnite est ainsi une religion du « sacerdoce universel » où chaque fidèle est, en puissance, un ministre du culte. **Comme le rappelle son étymologie arabe** (« guide » ou « chef »), l'imam est celui qui dirige la communauté des croyants, en particulier en dirigeant la prière. Ce rôle de guide ne lui est pas conféré par une autorité supérieure, mais confié par la communauté elle-même. (p. 34)

On constate en effet dans cet extrait que l'auteur du rapport fait entendre au style direct les voix de Solenne Jouanneau, auditionnée pour ses compétences en sociologie, et de l'étymologie, de façon à proposer une définition de l'imam qui satisfasse la condition préliminaire de l'assertion : disposer de preuves, ou tout au moins de données empiriques, pour asserter le contenu propositionnel. Ce recours à la parole de l'Autre sert ici le jeu argumentatif de l'auteur du rapport qui marque son intervention dans la construction argumentative du rapport par l'expression impersonnelle « il convient de souligner ».

3.2.3. Phase n°3 : La phase de performance

Dans la troisième phase, dite *phase de performance*, nous observons une avancée dans le processus illocutoire mis en place pour prescrire : parce que la prescription, inhérente au rapport d'information parlementaire, ne peut être mise en situation de latence et peut être perçue comme une « menace » du « territoire » de la cible de l'expertise ; sa mise en discours est associée à une posture énonciative de surénonciation, laquelle opère une « désinscription énonciative » et un retranchement du locuteur derrière « la multiplication de sources énonçantes ou de l'énonciation sentencieuse » (Rabatel 2004a : 18). Ainsi, la dérivation illocutoire consiste à identifier le point de vue du locuteur et la nature du macro-acte PRESCRIRE à partir du point de vue d'un tiers-énonciateur. C'est le principe même de la « langue de bois » « qui suppose un dédoublement du sujet parlant et, de ses destinataires, une double pensée : celle qui s'exprime en public et celle qui reste secrète, qui ne s'actualise pas en parole publique » (Galatanu 1993 : 71).

Les actes produits dans cette troisième phase dite de performance revêtent une valeur directive et consistent à doter le destinataire d'un programme de faire. Dans ses manifestations les plus évidentes, le processus de désinscription énonciative (Rabatel 2004a, 2004b) consiste à recourir à une énonciation impersonnelle, comme en (8), où la mise en scène consiste pour le locuteur à s'extraire du propos en recourant à un acte délocutif (Charaudeau 1992), de façon à ce que les prescriptions se présentent comme s'imposant d'elles-mêmes :

- (8) En effet, si l'objectif de toute formation d'imam est l'apprentissage du texte dans le contexte, alors **il est indispensable** d'intégrer dans les programmes de formation un volet d'apprentissage du droit, de l'histoire des institutions, de l'histoire des autres religions, ou encore de philosophie. (p. 50)

Ici, l'origine énonciative est indéfinie. Malgré tout, le locuteur manifeste un ethos souverain qui s'accommode bien de la posture de surénonciateur, et que l'on n'est pas surpris de voir investir au sein d'une forme impersonnelle.

La posture de surénonciateur ne consiste pas toujours en une simple désinscription énonciative. La stratégie d'effacement énonciatif mise en place en recourant à la posture de surénonciateur consiste aussi parfois à citer le point de vue du texte littéral de la citation sans l'altérer, tout en exploitant le contexte de réénonciation pour le reconstruire à sa convenance, permettant ainsi de « construire » un programme de faire. C'est le cas dans l'extrait (9) où le locuteur

rappelle les éléments juridiques de la loi du 13 août 2004 qui statue sur les droits des usagers en matière de restauration scolaire :

- (9) **La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré aux collectivités locales la compétence de la restauration scolaire. Ainsi, en l'absence de réglementation nationale, il appartient à l'organe délibérant de chaque collectivité** – conseil municipal pour la restauration au primaire, conseil départemental pour celle du secondaire, et conseil régional pour celles des lycées – **de fixer les règles en la matière. En outre, il s'agit d'un service facultatif. Il n'existe donc aucune obligation pour les collectivités locales d'assurer un service de restauration scolaire ni, a fortiori, de prévoir des menus de substitution en raison de pratiques confessionnelles** (menus halal, par exemple) **ou des convictions philosophiques** (menus végétariens, par exemple) **des élèves et des familles.**

Les actes assertifs produits viennent légitimer le programme de faire ou de ne pas faire et fondent un acte directif dérivé (ne pas fournir de repas de substitution du fait de pratiques confessionnelles). La stratégie argumentative employée correspond à ce que Ducrot entend par « autorité polyphonique ». En effet, « le locuteur L montre un énonciateur [...] assertant une certaine proposition *P* [...] et appuie sur cette première assertion une seconde assertion, relative à une autre proposition *Q*. Ce qui signifie deux choses. D'une part que le sujet s'identifie avec le sujet qui asserte *Q*. Et, d'autre part, qu'il le fait en se fondant sur une relation entre les propositions *P* et *Q*, sur le fait que *P* rend nécessaire, ou en tout cas légitime, d'admettre *Q* » (Ducrot 1984 : 154).

Le recours à l'autorité polyphonique est aussi souvent soutenu par des procédés de modalisation du point de vue rapporté qui opèrent dans le même temps une modification des droits et des devoirs de la cible du rapport, et des modalités de son culte. On observe ce phénomène dans la partie du rapport consacrée à la recherche d'un interlocuteur institutionnel pour représenter le culte musulman où l'on observe un ajustement sémantique de la dénomination « islam en France » substituée par « Islam de France » :

- (10) Les années 1990 sont donc consacrées par l'État à la recherche d'un interlocuteur institutionnel **d'un Islam en France voire d'un Islam de France**. L'État sort ainsi, sans encore rompre totalement, du système de « l'Islam des chancelleries » ou, pour reprendre l'expression de la Présidente Bariza Khiari, d'un « Islam consularisé ». (p. 84)

La rectification opère dans (10) une restriction de la dénomination, laquelle permet une restriction des formes de l'Islam de France, notamment l'exclusion d'un Islam consularisé.

Tout au long de ce passage, les citations et reprises dialogiques ne sont pas exploitées seulement pour rappeler une assertion, mais aussi parce qu'elles manifestent la modalisation d'une assertion et donc constituent un acte expressif, servant ainsi le projet pragmatique de l'auteur du rapport, et favorisant ainsi la conversion de l'assertion en prescription, comme c'est le cas dans (11) :

- (11) Selon la formule d'un journaliste de l'époque : « Charles Pasqua **adoube** la mosquée de Paris [...] pour être l'unique représentant de la deuxième religion de l'Hexagone ». (p. 86)

Dans (11), le choix sémantique d'*adouber* et la reprise du champ sémantique de la féodalité au sein d'une citation permettent de disqualifier la stratégie politique opérée par Charles Pasqua, notamment la légitimité du choix.

De même, le recours à la citation de Nicolas Sarkozy marquée par le choix sémantique de « laisser périr » opère comme une validation de la politique menée par Jean-Pierre Chevènement, son successeur (sa politique étant par ailleurs qualifiée d'« audacieuse »), et une reconnaissance du travail de consultation engagée :

- (12) Répondant aux inquiétudes exprimées à la perspective d'un abandon de la consultation, M. Sarkozy déclare : « Parce qu'il a été déclenché et mené dans un autre contexte politique, je pourrais **laisser périr ce travail accompli. Ce n'est nullement mon intention** ». (p. 88)

L'objectif visé par Chevènement et Sarkozy est rapporté sous la forme d'une formule attribuée aussi bien à l'un qu'à l'autre. Il s'agit « d'asseoir l'Islam à la table de la République » :

- (13) La création du CFCM a répondu à une fonction symbolique : assurer la visibilité du culte musulman au même titre que les autres cultes. Il s'agissait, selon la formulée reprise autant par M. Jean-Pierre Chevènement que M. Nicolas Sarkozy, « **d'asseoir l'Islam à la table de la République** ». (p. 91)

L'action illocutoire tient aux choix sémantiques et à la scénographie mise en place dans la citation. Le choix sémantique de la « table » instaure en effet une scénographie (Maingueneau 2004) qui ne se limite pas à un décor – celui des repas familiaux – qui surviendrait au sein d'un espace déjà construit et indépendant du discours lui-même. En faisant appel à des scènes de paroles déjà « validées » et déjà installées dans la mémoire collective, la scénographie impose ainsi son propre dispositif de parole faisant accepter au lecteur, comme aux pratiquants du culte musulman, d'appartenir à la famille – plus large – de la République. Ainsi la République s'impose comme « Père » de la Nation et comme

prescripteur, voire garde-fou des cultes religieux.

Tous ces exemples montrent que les citations peuvent engager un processus de dérivation illocutoire consistant à produire un acte directif (prescriptif plus précisément) par le biais de l’assertion d’un acte expressif. Le processus de dérivation illocutoire tient ainsi du discours rapporté, mais surtout des choix sémantiques et de la modalisation qui marquent ce discours rapporté.

3.2.4. Phase n°4 : La phase de sanction

Enfin, le processus transformationnel permettant de produire un macro-acte de prescription est marqué par une phase dite *de sanction*. Dans ce cas, le locuteur anticipe les formes de rétribution possibles de la prescription : ici, conséquences positives/résultats positifs du fait de l’accomplissement du faire. Cette dernière phase est marquée par une rupture de l’ancrage dialogique, comme nous pouvons le constater dans (14) :

(14) **Deux options pourraient être envisagées :**

- **abaisser le seuil de 153 000 euros. Cela permettrait** en effet de **toucher un nombre plus important d’associations gérant un lieu de culte [...]** ;
- prévoir une obligation de certification différenciée en fonction de l’objet social. **Il pourrait ainsi être envisagé de prévoir que cette obligation de certification des comptes et de commissariat aux comptes s’applique, avec un seuil très bas** (voire dès le premier euro de don), pour les associations gérant un lieu de culte. Il reviendrait à l’administration de contrôler le respect de cette obligation. (p. 61)

Ici, il s’agit de toucher un nombre plus important d’associations gérant un lieu de culte ou de permettre que l’obligation de certification des comptes et de commissariat aux comptes s’applique, avec un seuil très bas.

La rupture dialogique, caractéristique de cette dernière phase, fonde la construction d’un implicite institutionnel, tout comme le « discours de bois » qui « est un discours qui postule l’unanimité dans les savoirs (...), l’adhésion totale à une *doxa* qui est de l’ordre de l’évidence, qui n’accepte pas le raisonnement » (Galatanu 1993 : 72). Ce phénomène de « lèse-parole » qui se situe dans « l’endoxa » (*ibid.* : 72-73) constitue donc le point ultime du processus de dérivation illocutoire propre au discours institutionnel.

4. Conclusion

En conclusion, l’étude des différentes phases du processus illocutoire consistant à produire un acte de prescription a révélé

l'existence de blocs pragmatiques « prévisibles » comportant des actes élémentaires et manifestant une forme de figement, du fait de leur itérabilité, au sein des discours institutionnels. L'analyse du texte que nous avons traité a montré que ces réalisations illocutoires instaurent des postures énonciatives récurrentes, dont la nature émane du sémantisme du macro-acte PRESCRIRE, lequel fonde le plan du texte de la mission d'information parlementaire. Nous avons pu constater que la posture de surénonciation procède d'une désinscription énonciative à l'origine d'un processus de dérivation illocutoire, et de phénomènes d'implication. Ainsi, notre approche appréhende la non-inscription du sujet dans l'énonciation comme un mode de dérivation illocutoire à l'origine d'un implicite constitutif du discours institutionnel. Cette non-inscription du sujet dans l'énonciation y est contrainte par le discours lui-même et ses enjeux pragmatiques. De cette non-inscription dépend la performativité du macro-acte de langage PRESCRIRE. On touche ici du doigt la forme « rituelle » de l'idéologie du discours dont parle Althusser.

Aussi, derrière l'analyse des sources énonciatives impliquées dans la mission d'information parlementaire, nous avons voulu montrer que le recours aux différentes formes de dialogisme participe d'un travail de neutralisation, voire de dénégation du discours d'expertise et politique. Il n'en reste pas moins que ce travail de neutralisation n'est que la posture d'une voix collective qui se fait entendre dans les discours institutionnels. Si notre étude montre que ce sont des énonciations « prototypiques » (pour reprendre les termes de Rabatel 2004b : 8) qui sont données à interpréter, le choix des voix énonciatives mises en scène n'est pas dénué d'idéologie. Le recours aux différentes formes de dialogisme est en effet mis à profit pour « annuler la politique » du rapport d'information parlementaire et poser le programme de faire qui le sous-tend comme une forme de « naturalisation de l'ordre social » (Bourdieu 1982 : 155).

Références bibliographiques

- Anquetil, S. (2012), « Comment les genres de discours construisent des phénomènes de *co-illocutions* : le cas de l'éditorial », in Despierres, C., Krazem, M. (éd.), *Quand les genres de discours provoquent la grammaire... et réciproquement*, Lambert-Lucas, Limoges, p. 27-36.
- Anquetil, S. (2013), *Représentation et traitement des actes de langage indirects*, Domaines linguistiques, Série Formes discursives, Classiques Garnier, Paris.
- Anquetil, S. (2018), « Des postures énonciatives aux formes de dialogisme produites par les structures interrogatives dans les débats politiques. L'exemple du débat d'entre-deux tours 2017 Macron-Le Pen », *Cahiers de praxématique*, 69 ; <https://journals.openedition.org/praxematique/4646>.
- Anquetil, S., Lloveria, V. (2016), « Actes de langage et scénographie de

- l'alarme », in Anquetil, S., Lloveria, V. et Mitropoulou, E. (éds), *Genèse et devenir de l'information dans le dispositif global*, Actes du Workshop Programme CeReS/ANDRA, Université de Limoges, p. 55-81.
- Anscombe, J.-C. (1977), « La problématique de l'illocutoire dérivé », *Langage et Société*, 2, p. 17-41 ; DOI : 10.3406/lisoc.1977.1040.
- Austin, J.-L. (1962), *How to do things with words*, Clarendon Press, Oxford.
- Authier-Revuz, J. (1982), « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive ; éléments pour une approche de l'autre en discours », *DRLAV*, 26, p. 91-151.
- Authier-Revuz, J. (1995), *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, Larousse, Paris.
- Backouche, I. (2008), « Devenir expert », *Genèses*, 70/1, p. 2-3.
- Bakhtine, M. (1984), *Esthétique de la création verbale*, Gallimard, Paris.
- Bourdieu, P. (1982), *Ce que parler veut dire : L'échange des échanges linguistiques*, Fayard, Paris.
- Bres, J., Nowakowska, A. (2008), « J'exagère ?... Du dialogisme interlocutif », in Birkelund, M., Mosagaard Hansen, M.-B., Norén, C. (éds), *L'énonciation dans tous ses états*, Peter Lang, Bruxelles, p. 1-27.
- Bres, J., Nowakowska, A., Sarale, J.-M. (2016), « Anticipative interlocutive dialogism: sequential patterns and linguistic markers in French », *Journal of pragmatics*, 96, p. 80-95; DOI: 10.1016/j.pragma.2016.02.007.
- Butler, J. (1997), *Le pouvoir des mots. Discours de haine et politique du performatif*, Éditions Amsterdam, Paris.
- Calafat, G. (2011), « Expertise et compétences. Procédures, contextes et situations de légitimation », *Hypothèses*, 14/1, p. 95-107 ; <https://www.cairn.info/revue-hypotheses-2011-1-page-95.htm>.
- Carontini, E. (1984), *L'action du signe*, Cabay, Louvain-La-Neuve.
- Charaudeau, P. (1992), *Grammaire du sens et de l'expression*, Hachette, Paris.
- Conter, B. et al. (2008), « Ombres et lumières sur l'emploi et les salaires : le rôle des indicateurs statistiques européens », in Cussó, R. et al. (éds), *Le conflit social érudé*, Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve, p. 119-140.
- Cooren, F. (1997a), « Actes de langage et argumentation », *Revue philosophique de Louvain*, 97/3, p. 517-543.
- Cooren, F. (1997b), « Actes de langage et sémio-narrativité : une analyse sémiotique des indirections », *Sémiotica*, 116/2-4, p. 229-273.
- Cussó, R., Gobin, C. (2008), « Du discours politique au discours expert : le changement politique hors débat ? », *Mots. Les langages du politique*, 88 ; <http://journals.openedition.org/mots/14203>, DOI: 10.4000/mots.14203.
- Denis, J. (2006), « Préface : Les nouveaux visages de la performativité », *Études de communication*, 2 ; mis en ligne le 20 novembre 2014, consulté le 14 février 2020. URL : <http://journals.openedition.org/edc/344>.
- Ducrot, O. (1984), *Le dire et le dit*, Minuit, Paris.
- Foucault, M. (1971), *L'ordre du discours*, NRF, Gallimard, Paris.
- Galatanu, O. (1993), « Le discours de la dérision politique et la dérision du discours politique », *Humoresques*, 4, p. 69-80.
- Greimas, A. J. (1966), *Sémantique structurale : recherche de méthode*, Larousse.
- Greimas, A. J. (1983), *Du Sens*, Seuil, Paris.
- Greimas, A. J., Courtés, J. (1993), *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Hachette supérieur, Paris.

- Haroche, C., Henry, P., Pêcheux, M. (1971), « La sémantique saussurienne : langue, langage, discours », *Langages*, 24, p. 93-106.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (2005), *Le discours en interaction*, Armand Colin, Paris.
- Maingueneau, D. (2004), « La situation d'énonciation entre langue et discours », in *Dix ans de S.D.U.*, Editura Universitaria, Craiova, p. 197-210.
- Rabatel, A. (2004a), « Les stratégies d'effacement énonciatif et posture de surénonciation dans le dictionnaire philosophique de Comte-Sponville », *Langages*, 156/4, p. 18-33.
- Rabatel, A. (2004b), « L'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques », *Langages*, 156/4, p. 3-17.
- Rabatel, A. (2008), *Homo Narrans, pour une analyse énonciative et interactionnelle du récit*, Lambert-Lucas, Limoges.
- Rabatel, A. (2017), *Pour une lecture linguistique et critique des médias. Empathie, éthique, point(s) de vue*, Lambert-Lucas, Limoges.
- Sbisà, M. (1983), « Actes de langage et (acte d')énonciation », *Langages*, 18^e année, no. 70, p. 99-106.
- Schepens, P. (2006), « Médias et responsabilité : pour un point de vue bakhtinien », *Semen*, 22 ; mis en ligne le 02 mai 2007, consulté le 05 novembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/semen/2828> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/semen.2828>.
- Searle, J. R. (1979), "A taxonomy of illocutionary acts", *Expression and meaning*, Cambridge University Press, Cambridge, p. 1-29.
- Taylor, J. R. (1993), « La dynamique de changement organisationnel. Une théorie conversation/texte de la communication et ses implications », *Communication & Organisation*, 3, p. 56 ; DOI : 10.4000/communicationorganisation.1619.